



26 rue des vieilles vignes  
ZAC des serres  
31410 NOE

Téléphone : 0899 152 007

Fax : 05. 31. 60. 42. 91

E-mail : contact@sos-compteur.fr

Web : www.sos-compteur.fr

## DEMANDE DE PRISE EN CHARGE

### Client

Nom :

N° Série VIN : VF1 \_\_\_\_\_

Prénom :

Adresse :

FREIN DE PARKING

AUTO

MANUEL

Code Postal / Ville :

CARBURANT

DIESEL

ESSENCE

Téléphone :

BOITE DE VITESSE

AUTO

MANUELLE

Adresse e-mail :

ESP

OUI

NON

### Véhicule

SURVEILLANCE PRESSION PNEU

OUI

NON

Marque :

REGULATEUR DE VITESSE

OUI

NON

Année :

Modèle :

Kilométrage\* exact actuel :

\*si réajustement kilométrique, joindre obligatoirement facture de moins de 3 mois

Prix de la réparation :

**Problème à diagnostiquer / Type d'intervention à effectuer :**

### Type de renvoi souhaité (3kg max)

| Transport                  | Délai | Prix    | Choix |
|----------------------------|-------|---------|-------|
| Colissimo                  | 48h   | 15,00 € |       |
| Colissimo assurance 1500 € | 48h   | 27,00 € |       |

### Type de paiement souhaité

| Type de paiement                    | Choix |
|-------------------------------------|-------|
| Virement bancaire                   |       |
| Mandat Compte ( la banque postale ) |       |
| Chèque + copie de pièce d'identité  |       |
| Carte Bancaire                      |       |
| Paypal (+ 4,5%)                     |       |

**Pour un devis, merci de joindre impérativement les frais de port de retour de votre choix.**

*Pensez à soigner l'emballage*

### **! ATTENTION : TOUTE PIERCE DEJA OUVERTE SERA REFUSEE A LA REPARATION !**

Notre site a pour but de centraliser un seul prestataire de service pour la programmation et la réparation de compteurs digitaux des principales marques de voitures et de motos. Nous vous rappelons que toute intervention sur la programmation kilométrique d'un compteur dans le but de réaliser une plus-value sur la valeur du véhicule est interdite. Toute personne amenée à reprogrammer un compteur défectueux ou neuf doit en informer le futur acquéreur et le mentionner dans le carnet d'entretien du véhicule. Seul le report du kilométrage d'un ancien compteur sur un nouveau est autorisé.

En accord avec le décret n°78-993, article 3, du 4 octobre 1978, nous déclinons toute responsabilité en cas d'usage frauduleux ou de non-respect de la législation en vigueur.

Dans l'hypothèse où un incident aurait lieu pendant le transport, seul le prestataire de transport choisi pour la prise en charge pourra être tenu pour responsable. Il vous incombera donc de prendre contact directement avec le transporteur, nous ne pouvons être tenu pour responsable de la casse pendant le transport.

En cas de cumul de pannes, la réparation demandée et effectuée ne peut prétendre à un remboursement.

Date :

Signature :